

Séance du mardi 31 octobre 2023
Délibération n°2023-129-VM

L'an deux mille vingt-trois, le mardi 31 octobre à dix heures, le conseil municipal de la Ville de Macouria dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à l'annexe mairie, sous la présidence du Maire, Monsieur Gilles ADELSON.

Nombre de conseillers en exercice : 33

Date de 1^{ère} convocation du conseil : 20 octobre 2023

Objet : Acquisition de 8 000.00m² à détacher de la parcelle AH 460 au profit de Monsieur Thierry HUTCHINSON

Étaient présents (19) :

M. Gilles ADELSON, Maire, Mme Monique AZER, 1^e Adjointe au Maire, Mme Yvane CHAND, 3^e Adjointe au Maire, M. Jean-Yves THIVER, 4^e Adjoint au Maire, Mme Sandrine PAYET, 5^e Adjointe au Maire, Mme Rose DANIEL, 9^e Adjointe au Maire,

Mme Marthe BOUDEAU, Mme Madly MARGNAN, M. Eliodore TORVIC, M. Marijono SANIP, Mme Isabelle SERVIUS, Mme Darling DUFORT, Mme Katia BOSSOU, M. Roméo JEWANI, Mme Josiane DUPRE, M. Martin LABRUNE, M. Ismaël NEMOR, Mme Eda GEORGE, M. Augustin BENTH, conseillers municipaux

Étaient absents mais avaient donné procuration (07) :

M. Serge BACE, 2^e Adjoint au Maire à M. Gilles ADELSON, Maire

M. Claude LEMKI, 6^e Adjoint au Maire à Mme Josiane DUPRE, Conseillère Municipale

Mme Suzanne MAZOE, Conseillère Municipale à Mme Marthe BOUDEAU, Conseillère Municipale

M. David O'REILLY, Conseiller Municipal à M. Roméo JEWANI, Conseiller Municipal

Mme Corinne SIGER, Conseillère Municipale à Mme Monique AZER, Conseillère Municipale

M. Josué MOGE, Conseiller Municipal à M. Ismaël NEMOR, Conseiller Municipal

M. Guy GOBER, Conseiller Municipal à M. Augustin BENTH, Conseiller Municipal

Étaient absents (08) :

Mme Tania GIFFARD CLIFFORD, 7^e Adjointe au Maire, M. Jean-Marie CAREME, 8^e Adjoint au Maire, Mme Claudette FAZER TYNDAL, Mme Annie RENE, M. Thierry LOUIS, M. Pascal NACIS, M. Emmanuel PRINCE, Conseillers municipaux

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T), **Madame Sandrine PAYET** a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance qu'elle a acceptées.

Vu le rapport n°121/2023/VM de Monsieur le Maire ;

Vu la demande de Monsieur Thierry HUTCHINSON pour la création d'un complexe de salles de jeux et de divertissements (SPACE JUMP)

Vu l'article L.2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'avis du service d'évaluation de DGFIP ;

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

DECIDE A L'UNANIMITE

ARTICLE 1 :

D'approuver la cession onéreuse de 8 000.00m² à détacher de la parcelle de terrain **AH 460** pour un montant de **336 000.00€** (trois cent trente-six mille euros) pour la création d'un complexe de salles de jeux et de divertissements (SPACE JUMP)

ARTICLE 2 :

Toutes modifications, changements ou annulation du projet, l'acquéreur devra informer la collectivité de Macouria et avoir son aval pour tous nouveaux projets

ARTICLE 3 :

D'autoriser Monsieur le Maire, à signer l'acte notarié de cession ainsi que tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente décision énoncé à l'article 1

ARTICLE 4 :

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Guyane dans les deux mois à compter de la date d'accomplissement des formalités de publication et de notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Macouria, le 2 novembre 2023